N° 163. **Dimanche 10 Juillet 1842.** **13me Année.**

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	*Provinces.*
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
» six mois.	14 »	16 »
» trois mois	7 »	»

BUREAUX À LA HAYE:
Petit Marché-aux-Herbes, N° 370.

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

La Haye, 9 Juillet.

Voici l'article du *Staats-Courant*, contenant un appel au peuple néerlandais, pour l'érection d'une Statue à Guillaume-le-Taciturne :

Elever des statues à la mémoire des grands hommes qui ont contribué toute leur vie à la prospérité et à l'éclat de leur patrie, c'est non-seulement acquitter la dette de la reconnaissance pour des services achetés bien souvent au prix du sang de ces héros, mais c'est en même temps obéir aux inspirations du véritable orgueil national qui considère la gloire de la patrie comme sa propriété, comme son héritage, et qui s'identifie intimement avec tout acte qui tend à rehausser cette même gloire aux yeux des contemporains et de la postérité.

Sous cette inspiration, tout étranger qui visite notre pays, se demande avec étonnement : où donc s'élève en Hollande la statue du fondateur de notre indépendance, de notre nationalité, du héros qui le premier brisa les chaînes de notre esclavage et scella de son sang notre liberté, de Guillaume Ier, enfin? Il ne la trouve nulle part... que sur sa tombe.

Et cependant, qui plus que lui fut jamais digne d'un tel tribut d'amour et de reconnaissance? Notre vénération lui est acquise non-seulement pour des services, aussi impossibles à oublier que difficiles à rémunérer dignement et qui ont rendu sa renommée inséparable de celle de la Néerlande, mais encore sous ce point de vue, qui, à cet égard, comme à beaucoup d'autres, le place au plus haut dégré et d'une manière toute spéciale dans l'estime des Néerlandais, nous voulons dire son union intime, son identification avec la nation pour laquelle il a vécu, pour laquelle il est mort. D'autres grands hommes, quoi qu'ils aient jamais fait pour leur pays, se présentent presque toujours sous un seul aspect; mais pour nous Guillaume Ier est non-seulement l'immortel vengeur de nos libertés violées; il est aussi l'expression vraie, la personnification du caractère national.

Chaque page de nos annales nous montre sans cesse, dans la vie intime de la nation, ces mêmes qualités que nous voyons briller dans tous les actes de celui qui, plus que tout autre, a contribué à procurer à ce peuple son existence politique. A cette dignité réfléchie, qui fut le cachet de toutes ses actions, à cette prudente retenue dans l'emploi de la parole, dont l'abus souvent éloigne du but qu'on s'était proposé, ne reconnaissons-nous pas de plus en plus la marque distinctive du caractère de nos ancêtres, à mesure que nous nous reportons à l'époque du grand homme? Ce goût de la vie intérieure et cet attachement à l'épouse et à la famille, qui fait que tout Néerlandais ne connait pas de bonheur préférable au calme de la vie domestique, ne sont-ce pas la reproduction fidèle des propres qualités de Guillaume Ier? N'est-ce pas son incomparable persévérance que nous retrouvons dans le courage inébranlable qui nous fit combattre quatre-vingts ans pour notre liberté? N'est-ce pas l'exemple de sa pieuse résignation qui, au milieu des plus grands revers, a toujours soutenu notre confiance en Dieu? N'est-ce pas, enfin, ce sentiment religieux qu'exprimèrent ses lèvres mourantes lorsque, joignant la couronne du martyre aux palmes du héros, il confondit dans une seule et même prière le bonheur de sa patrie avec le salut de son âme; n'est-ce pas, disons-nous, ce même sentiment religieux qui, encore aujourd'hui, fait que tout Néerlandais, quelle que soit sa profession de foi, rapporte à Dieu chaque bienfait qu'il en reçoit? qui lui fait adoucir tant de souffrances, créer et maintenir, proportionnellement à ses ressources et peut-être mieux que tout autre peuple, un si grand nombre d'établissemens de bienfaisance? Guillaume Ier, en un mot, est non-seulement le type parfait du véritable grand homme pour tous les peuples de la terre, il est aussi l'expression la plus vraie de la nation, au bonheur de laquelle il a consacré toutes ses forces jusqu'à son dernier soupir.

Ces considérations, d'un intérêt si national, devaient naturellement engager un de nos savans les plus distingués, M. Pape, à Heusden, à exprimer plus positivement le désir qu'on s'acquittât enfin d'une dette qui pèse depuis plus de deux siècles et demi sur la nation néerlandaise.

Le gouvernement, ayant eu connaissance de ce désir et s'y associant avec non moins d'empressement, pour en hâter la réalisation, a invoqué le secours de l'Institut Royal des Pays-Bas, et l'accomplissement de ce projet est arrivé à ce point que nous n'avons plus qu'à faire un appel à la nation pour être certains qu'il réunira toutes les sympathies.

La conviction du gouvernement à cet égard est si intime que, loin d'en appeler aux ressources d'une large participation, il désire que la souscription reste dans les limites qui conviennent à chaque Néerlandais, suivant sa position de fortune.

Il ne s'agit pas seulement d'un monument somptueux : c'est, avant tout, un signe représentatif de la reconnaissance *nationale*, telle que doit la comprendre la postérité envers Guillaume Ier; c'est un monument dont le gouvernement ne comprend l'érection que comme l'expression du vœu unanime du pays.

Ce but, surtout, ne doit pas être perdu de vue; car il est le seul qui ait pu décider Sa Majesté à admettre des participans à l'accomplissement d'un devoir qui lui est cher à plus d'un titre par les doubles liens qui l'y attachent. Cette intention est une nouvelle manifestation de l'esprit dont est animée la Maison de Nassau, qui, lorsqu'il s'agit de gloire, s'allie toujours à la nation et établit une noble solidarité entre elle et le pays.

Quant au monument à ériger, pour donner la preuve qu'il ne sera pas indigne du grand homme, il suffira d'annoncer que d'après le plan arrêté conjointement avec l'Institut Royal des Pays-Bas, il sera exécuté par notre habile sculpteur M. Royer, membre dudit Institut, pour être ensuite coulé en bronze et servir d'ornement à une des places publiques de la royale résidence de La Haye.

Des listes de souscription seront ouvertes dans toutes les villes et communes, par les soins de l'administration locale qui en informera les habitans par la voie des journaux ou de tout autre manière en usage dans la localité. Après la clôture des registres, les noms des souscripteurs seront publiés par la voie du *Staats-Courant.*

Le ministre de l'intérieur,
Signé, SCHIMMELPENNINCK VAN DER OYE.

Le Roi vient de donner une nouvelle preuve de son amour éclairé des Beaux-Arts. S. M. a été voir mercredi passé le tableau de M. Eeckhout, *La mort de Guillaume Ier*, dont nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs. A l'instant même, et après avoir témoigné au peintre sa haute satisfaction, S. M. a fait l'acquisition de cette belle toile, qui restera encore exposée jusqu'au 23 de ce mois. Nous félicitons M. Eeckhout d'avoir vu couronner son travail par l'auguste suffrage d'un prince qui est si excellent appréciateur des œuvres de mérite.

— Comme tout le faisait espérer, S. M. a daigné de nouveau assister hier à la seconde soirée de notre grande fête musicale, et là, en présence de mille à douze cents personnes, a eu lieu une de ces scènes touchantes qui électrisent les masses assemblées et laissent au fond des cœurs, vivement émus, de si profonds souvenirs.

Au moment où l'orchestre venait de terminer la parfaite exécution du brillant morceau de musique de la composition de M. J. H. Lubeck, directeur de la partie musicale de cette fête; au moment où toute la salle retentissait des applaudissements décernés à double titre au compositeur et au directeur de la musique, un aide-de-camp de S. M. s'est dirigé vers l'estrade élevée où était placé l'orchestre, et là, en présence de toute l'assemblée, a remis, au nom du Roi, à M. J. H. Lubeck la décoration du Lion-Néerlandais. Aussitôt, les membres de l'orchestre et les élèves de M. Lubeck de s'empresser d'attacher la décoration sur la poitrine de leur ami, de leur maitre, et de l'entourer de leurs félicitations et

FEUILLETON.

LE MUR DU PARC.

(*Suite et fin.* — Voir notre numéro d'hier.)

L'ancien magistrat, calme et froid comme un homme dont le parti est pris, garda quelques momens le silence; puis arrêtant un regard tranquille sur Gustave, il lui dit :

— Je suis le meurtrier de votre père, mon ami (si vous souffrez encore ce nom), mais je ne suis pas son assassin... Vous avez eu un duel, il y a un an, en Espagne; quoique vous m'ayez caché cet événement, je l'ai appris, j'en ai même su tous les détails: vous avez provoqué votre adversaire pour une cause assez futile : moi, je n'ai forcé le mien à tirer l'épée que pour un fait grave, vous en jurgerez : votre antagoniste est tombé à vos pieds et ses jours ont été long-temps en danger par suite du coup d'épée qu'il a reçu de vous,.... Vous croyez-vous un assassin? J'ai été plus malheureux que vous, puisque mon adversaire ne s'est pas relevé; mais, non plus que vous, je ne mérite un nom odieux. Voici mon histoire :

En 18...., j'achetai cette maison de campagne, et je vins m'y établir avec ma femme que j'aimais avec plus d'ardeur peut-être que vous n'en avez mis jusqu'ici à aimer Marie. Ma femme a été mon unique passion. La maison voisine, la vôtre aujourd'hui, appartenait à votre père. Le colonel était à l'armée et il avait laissé à Neuilly sa jeune femme enceinte. Mme de Limeuil vivait seule et triste; l'amour qu'elle avait pour un mari exposé à toutes les chances alors si périlleuses de la guerre, lui faisait passer les jours et les nuits dans de continuelles alarmes. Dès notre arrivée, ma femme se lia avec votre mère, et je puis me vanter d'avoir, ainsi que feue Mme de Thiviers, adouci l'amertume de ses derniers jours... Vous vîntes au monde, Gustave, et vous coûtâtes la vie à votre mère. Mme de Limeuil mourut dans mes bras. Ma femme vous emporta chez elle... C'est ici, Gustave, dans ce salon où nous sommes, que vous avez versé vos premières larmes, que vous avez essayé votre premier sourire et dormi de votre premier sommeil. J'écrivis à votre père; je lui appris qu'il était père et qu'il n'avait plus de femme. Le colonel demanda un congé, revint à Paris et avant d'entrer chez lui, ce fut chez moi qu'il fut reçu. Il vous trouva dans les bras de Mme de Thiviers.

A l'époque de votre naissance, votre père avait à peine trente ans, il était beau, bien fait et ses manières militaires avaient une grâce particulière. Quoique son souvenir soit pour moi une source continuelle de douleurs, je rends justice à son caractère : c'était un homme brave, franc et loyal; mais, comme tous les soldats de l'Empire, il avait une trop haute opinion de l'armée et faisait trop peu de cas de tous ceux qui ne portaient pas l'épée comme lui. J'étais alors magistrat, jeune, riche, heureux et possesseur d'une femme d'une beauté remarquable. Le colonel fut d'abord au désespoir de la mort de Mme de Limeuil, et il était naturel qu'il cherchât des consolations auprès de ma femme qui avait vu mourir votre mère et recueilli ses derniers soupirs. Une liaison intime s'établit entre nous, et vous comprenez déjà que M. de Limeuil devint éperduement amoureux de Mme de Thiviers.

— Mon père! s'écria Gustave avec effroi.

— Calmez-vous, Gustave, que votre imagination ne devance pas mon récit, elle courait risque de s'égarer. J'étais sans soupçon : cet homme couvert de deuil et qui paraissait pleurer encore sur une tombe à peine fermée ne m'inspirait aucune inquiétude; la possession d'une femme parait d'ailleurs à tous les maris une chose si légitime et si assurée qu'ils sont toujours les derniers à supposer qu'on cherche à la leur enlever et les derniers instruits du malheur qui les menace toujours. Je partis pour une terre que j'ai en Normandie; à mon retour, un domestique fidèle m'apprit que durant mon absence il avait vu la nuit le colonel franchir le mur du parc que vous venez de franchir vous-même, et entrer dans la maison pour n'en sortir qu'au bout de quelques heures. Furieux d'une conduite pareille, j'interrogeai ma femme, elle m'avoua en pleurant que depuis deux mois elle était en butte aux obsessions continuelles du colonel.

— Que pouvais-je faire? me dit-elle, vous parler c'était troubler votre repos et vous commettre avec un homme fier et habitué à trancher toutes les difficultés avec l'épée. Sûre de moi, j'ai dû vous laisser ignorer une passion criminelle qui finira d'elle-même lorsque M. de Limeuil comprendra bien qu'elle est sans espoir.

— Est-ce pour lui ôter toute espérance, répondis-je alors à ma femme, que vous lui permettez de franchir les murs du parc et que vous le recevez la nuit chez vous?

— Ma femme, continua M. de Thiviers, me montra à cette nouvelle un étonnement si vrai, et une douleur si profonde que je crus qu'elle avait été calomniée; j'interrogeai de nouveau mon domestique, il persista à soutenir ce qu'il avait avancé. Enfin, une des femmes de Mme de Thiviers avoua tout; le colonel était venu dans ma maison durant la nuit, il y était venu une seule fois et avait été reçu par cette femme sa complice; mais là s'étaient arrêtés les torts de cette femme de chambre; ni prières, ni dons, ni promesses n'avaient pu la faire aller plus avant, elle avait constamment refusé d'ouvrir la porte de la chambre à coucher de Mme de Thiviers, comme le colonel le demandait et le séducteur était reparti sans avoir accompli son dessein..... Gustave, vous êtes jeune et tôt ou tard vous vous marierez sans doute. Dieu vous garde d'éprouver jamais la douleur que je ressentis alors, et de tomber jamais dans les perplexités funestes qui m'accablèrent. Je me demandais si tout ce qu'on me disait était vrai : n'est-il pas certain que si votre père eût séduit ma femme, si tous deux avaient été d'accord pour me tromper, Mme de Thiviers, une fois découverte ne pouvait pas agir autrement qu'elle avait fait? que la femme de chambre gagnée ne pouvait pas plus tenir un autre langage?

Si ma femme n'était pas coupable, M. de Limeuil l'était du moins; il avait méconnu mes services, trahi mon amitié et violé l'hospitalité.... Vous vous êtes battu pour moins, Gustave.... Le cœur rempli de colère et de rage, je pris une épée que je cachai sous mes habits, et j'allai frapper à la porte de M. de Limeuil. Son valet de chambre, qui est celui-là même qui vous sert encore, me dit que le colonel avait été mandé au ministère de la guerre et qu'il était à Paris; il devait cependant coucher à Neuilly; je dis alors que je reviendrais dans la soirée, et sans rentrer chez moi, je suivis le chemin que devait prendre votre père pour revenir. Il n'était pas nuit encore, mais l'obs-

des témoignages de leur joie. C'est alors que l'enthousiasme du public a été à son comble, et dans les transports d'applaudissemens qui éclataient de tous les côtés de cette vaste salle, on reconnaissait cette respectueuse et vive sympathie qui se partageait entre l'auguste rémunérateur et le mérite si noblement, si justement récompensé. Par un de ces à-propos heureux et touchant, c'était couronner le talent sur le théâtre de sa gloire; c'était décorer le héros sur le champ de bataille.

Nous donnerons lundi prochain, sous le point de vue artistique, des détails sur l'ensemble de cette intéressante fête musicale.

S. M. par arrêté du 4 de ce mois, a autorisé S. A. le lieutenant-général Bernard duc de Saxe-Weimar Eisenach et M. le major de Haze Bomme adjudant de S. A. R. le prince d'Orange à accepter et à porter respectivement les insignes de grand'-croix et de chevalier de la Légion-d'Honneur dont ils ont été décorés par S. M. le roi des Français.

S. A. R. le prince d'Orange s'est rendu à Soestdyk au-devant de S. A. R. madame la princesse d'Orange, qui y est attendue de retour de Stuttgardt.

On écrit de Wildbad, le 3 juillet : S. M. le roi, S. A. R. madame la princesse d'Orange accompagnée de son fils, le prince héréditaire, et S. A. R. la princesse Marie de Wurtemberg, sont arrivés ici hier, et descendus à l'*Hôtel de Bellevue*. S. M. le roi et S. A. R. la princesse Marie sont retournés aujourd'hui à Stuttgardt. S. A. R. la princesse d'Orange a continué s on voyage pour La Haye, par Bade.

S. M. a homologué le choix fait par la deuxième classe de l'Institut Royal des Pays-Bas de deux nouveaux membres à savoir MM. H. Beyerman, professeur à l'Athénée Illustre d'Amsterdam et A. Bogaers à Rotterdam.

La deuxième classe de l'Institut a encore admis au nombre de ses correspondans MM. A. de Jager, à Rotterdam, le vicomte Léon de la Borde à Paris, E. J. Diest Lorgion à Hallum et H. M. A. J. van Asch van Wyk à Utrecht.

La Première Chambre des Etats-Généraux a adopté, hier, le projet de loi relatif au remboursement et au rachat d'une partie de la dette pour 1842 et le projet de loi concernant le transfert des allocations pour les prisons aux budgets de 1841, 1842 et 1843. Ensuite, la section centrale a fait son rapport sur le projet de loi concernant le fonds de l'agriculture et sur celui du notariat. La Chambre en délibérera aujourd'hui.

Les Etats-Provinciaux de la Zélande ont réélu le membre sortant de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, M. Hinlópen.

S. M. a nommé le desservant de l'Église catholique dite *de Boom* à Amsterdam, ecclésiastique de 3e classe dans les Indes-Orientales.

— M. le lieutenant-colonel Hoyel, ancien commandant du quartier-général, a obtenu le rang de colonel, sans le traitement y attaché et avec autorisation de continuer à porter l'uniforme de commandant du quartier-général.

— M. J. A. Sandberg, membre de la députation des États de la province d'Overyssel, a été nommé par S. M. membre de la commission d'administration de la maison d'arrêt civile et militaire à Zwolle, en remplacement de M. H. van Sonsbeek qui a obtenu, sur sa demande, démission honorable desdites fonctions.

— Ont été nommés membres de la commission générale d'examinateurs des instituteurs pour le culte israélite dans le royaume, laquelle commission s'assemblera le 25 de ce mois à Amsterdam, MM. D. Heilbron, médecin et membre de la commission pour l'enseignement religieux israélite, qui remplira les fonctions de président; J. J. Lehmans, grand-rabbin du ressort de la synagogue de Nymègue; J. R. van El. Ferrares, premier assesseur rabbinique de la synagogue centrale portugaise néerlandaise à Amsterdam; S. E. Nykerk, avocat à Amsterdam; S. J. Mulder, régent du séminaire israélite néerlandais à Amsterdam, qui remplira les fonctions de sécrétaire; A. Cohen de Lara, instituteur-en-chef de l'école de charité pour les israélites portugais néerlandais à Amsterdam; A. de Pinto, avocat à La Haye, et D. Abrahams, membre de la commission scolaire israélite, à La Haye.

— On mande d'Amsterdam que les deux commissions pour l'érection d'une statue à la mémoire de Rembrandt ont confié ce travail artistique à l'habile sculpteur M. L. Royer, chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais, membre de l'Institut Royal des Pays-Bas, auteur de la statue de De Ruyter et d'un grand nombre d'autres chefs-d'œuvres.

— Nous voyons dans le *Bredasche Courant* que le département de la guerre a nommé une commission composée de MM. le lieutenant-colonel de l'état-major Rigot de Beginus et les majors Van Mulken, Van Merlen et Van Ryneveld, respectivement des armes de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie, pour assister aux grandes manœuvres d'automne des troupes prussiennes dans les provinces rhénanes. Ces officiers y représenteront notre armée et sont chargés de faire un rapport circonstancié sous le point de vue de la tactique, et de la stratégie et généralement sous celui de l'état des troupes dont ils verront les exercices. On applaudit unanimement à cet heureux choix.

Dans la matinée du 4 de ce mois, il a éclaté un incendie dans la nouvelle tour de la rue dite *Oudestraat*, à Kampen. On s'est rendu maître, à dix heures et demie, du feu qui avait été aperçu à 8 heures et demie. On en attribue la cause à la foudre qui sera tombée sur la tour pendant l'orage de la nuit du samedi au dimanche. Les secours les plus prompts et le mieux dirigés ont produit l'heureux résultat que les dégâts n'ont pas été considérables.

— Samedi dernier, vers dix heures du soir, un violent orage a éclaté dans le village de Wamel, aux environs de Nymègue, où la foudre est tombée sur la maison de M. J. H. Vermaat, marchand de draps. Au moment où la foudre pénétra dans une des pièces de la maison, tous les domestiques qui s'y trouvaient furent renversés à terre, et un d'eux fut même légèrement brûlé. Enfin, le feu ne tarda pas à se déclarer, et il ne cessa que lorsque tout l'arrière-bâtiment fut réduit en cendres. Le corps-de-logis principal a été préservé, mais des voleurs ont profité de la confusion pour détourner une grande partie du mobilier qu'on en enlevait par mesure de précaution.

Le violiniste Haumann dont nos compatriotes ont été aussi à même d'apprécier les grands talens, vient d'être décoré par S. M. le roi de Suède de l'ordre de Wasa.

Nous avons eu ces jours-ci l'occasion d'admirer chez M. Peeters, au *Café Français*, sur le *Plein*, de superbes objets d'ébénisterie sortant des ateliers de M. Kohaut Drieghe de Gand. Nous y avons remarqué surtout deux billards, des tables à thé et un secrétaire-bibliothèque où le fini de l'incrustation et de la marqueterie témoigne de tout le talent du fabricant.

Nous apprenons que ces objets resteront encore quelque temps à l'inspection des amateurs.

Une lettre reçue de Paris annonce que l'Institut vient de déléguer quatre de ses membres pour assister à l'inauguration de la statue de Grétry à Liége : Ce sont MM. Halevy, compositeur; Ingres, peintre d'histoire; Pradier, statuaire, et Raoul Rochette, conservateur à la Bibliothèque royale de Paris et auteur de plusieurs ouvrages très-estimés sur l'archéologie.

— On mande de Carlsruhe, le 25 juin :

« Les travaux du chemin de fer, ont fait faire d'intéressantes découvertes : c'est ainsi qu'en perçant la montagne de Windschag près d'Offenbourg on a trouvé à 30 pieds de profondeur dans la marne des restes d'un mammouth qui ont été transportés au cabinet d'histoire naturelle du grand-duché. »

— La *Gazette d'Etat de Prusse*, du 5 juillet, annonce dans sa partie officielle, que S. M. le roi a confirmé l'élection de MM. Gay-Lussac, de Paris, et Faraday, de Londres, en qualité de membres étrangers de la classe de mathématiques et de physique de l'Académie Royale des Sciences de Berlin.

— On écrit de Vienne, le 27 juin, à la *Gazette de Carlsruhe* qu'on fait de nouveau circuler le bruit que S. A. R. le duc de Bordeaux, après son entier rétablissement, fera un voyage dans le Nord, et comme de coutume, on rattache à ce voyage des projets de mariage.

Une lettre toute récente d'Alexandrie, au sujet des démêlés qui ont eu lieu entre les troupes égyptiennes et les Abyssiniens sur les frontières du Sennâr, donne la délivrance du consul de Belgique, M. Blondeel, comme assurée. Voici ce qu'on y lit à ce sujet :

« M. Blondeel, consul-général de Belgique en Egypte, ayant été retenu captif par les tribus abyssiniennes dans un voyage qu'il vient d'entreprendre par ordre de son gouvernement, le vice-roi, informé de la triste situation dans laquelle se trouv[ait] M. Blondeel, a adressé à Achmet-Pacha l'ordre de récla[mer] sa remise, et il est probable qu'elle eût été la première con[di]tion de la paix accordée aux Abyssiniens, si les ordres de S. A. étaient parvenus à temps au gouverneur-général; mais il [est] hors de doute que les relations étant maintenant d'une nat[ure] pacifique, les Abyssiniens s'empresseront d'accorder la mise [en] liberté de M. Blondeel, qu'Achmet-Pacha a du reste l'or[dre] d'obtenir à tout prix.

» Le vice-roi attache le plus grand intérêt à la délivrance [de] cet agent d'une puissance européenne que les vicissitudes d'u[ne] excursion fort aventureuse ont rendu captif d'une populat[ion] barbare, et S. A. la considèrera comme le plus beau résul[tat] des succès obtenus par son armée du Soudan. »

— On lit dans les feuilles de Varsovie :

« Le recensement de la population de notre ville en 1841 [a] offert le résultat suivant : Catholiques, 50,033 hommes, 53,2[..] femmes ; juifs, 18,053 hommes, 19,106 femmes ; Mahométan[s] 2 hommes ; en tout 68,088 hommes, 72,383 femmes ; ensemb[le] 140,471.

» Cette population a donc augmenté comparativement à l'anné[e] 1840 de 538 individus. Il y a eu 5,064 naissances et 5,756 décè[s]. 3 femmes avaient atteint l'âge de 100 ans, 1 l'âge de 102 ans, 2 l'âge de 103 ans, 1 l'âge de 104 ans ; 2 l'âge de 105 ans, 1 l'âge de 106 ans ; la longévité a par conséquent été en géné[ral] plus grande parmi les femmes que parmi les hommes. Il y [a] eu 1,281 mariages et 1 divorce.

» Il existe actuellement dans la ville de Varsovie 8 institut[s] de bienfaisance, 2 séminaires ecclésiastiques, 11 monastère[s] de religieux, 4 de religieuses, 295 ecclésiastiques séculiers e[t] réguliers de tous les cultes chrétiens, et 115 religieuses. »

— On lit dans le *Journal d'Odessa* :

« La valeur des exportations du port d'Odessa, au mois d'avri[l] passé, s'est élevée à 1,180,238 rbls. d'argent ; les principaux articles exportés ont été : froment 75,308 1/2 tchetv., graine de lin 3,021 tch., suif 109,087 1/2 pouds, et laine 6,356 pouds. La valeur des importations a été de 651,387 rbls., et celle des expéditions pour l'intérieur de l'empire de 279,714 rbls. 40 cop. d'arg. Le nombre des arrivages, du 1er janvier au 1er mai, s'est élevé à 204, et celui des départs à 135 bâtimens. »

On écrit de Fiume, le 19 mai :

« Un déplorable scandale a eu lieu hier à notre théâtre. Le bruit était précédemment répandu que notre *Prima Donna*, Mlle Tirelli chanterait, au bénéfice du maître de chapelle Scaramelli, un chant illyrien composé tout exprès, lorsque, le jour de la représentation, l'affiche annonça un chant hongrois, au lieu d'un chant illyrien. Le parti croate, si nombreux ici, et surtout la jeunesse de la classe commerçante prirent en très-mauvaise part ce changement ; et, le soir, à peine l'ouverture du chant hongrois commença-t-elle, qu'il s'éleva de la galerie et du parterre de violens sifflets qui, plus tard, quand la police voulut s'en mêler, devinrent même assourdissans. La chanteuse, qui cependant était sur la scène, eut, à cause du tumulte, beaucoup de peine à achever [illegible] les applaudissemens des loges. Enfin le calme se rétablit, le principal instigateur du tumulte, qui était un avocat, ayant été arrêté, et une grande partie du public l'ayant accompagné au bureau de police. »

— François Rault, officier français, fut fait prisonnier au passage de la Bérésina. Dirigé sur la Sibérie, il écrivit à sa famille, et se plaignit en termes énergiques de la barbarie des traitemens qu'on lui faisait subir. Cette lettre, saisie par la police russe, devint l'origine de sa fortune. En effet, mandé à St-Pétersbourg, Rault y fut l'objet de la bienveillance et même de la protection toute spéciale de l'empereur Alexandre. Il y fonda un établissement de commerce de vins français, commerce qui devint si prospère qu'après vingt ans de travail il était à la tête d'une fortune liquide de plus de 800,000 fr.

De retour en France, il y est mort laissant un testament par lequel il institue différens legs particuliers s'élevant à 300,000 fr., au nombre desquels il en est un qui témoigne de sa reconnaissance pour la Russie. Il laisse le surplus de ses biens à six héritiers naturels, simples cultivateurs bretons, en leur recommandant de ne pas quitter pour cela leur utile profession.

(*Gaz. des Tribunaux.*)

EXTÉRIEUR.

RUSSIE. — St.-Pétersbourg, 25 juin. Le prince Tschernitscheff, ministre de la guerre, est arrivé le 20 mai à Tiflis, où il a fait son entrée avec une magnificence toute royale, comme représentant de son auguste souverain. C'est à tort que plusieurs

---

curité qui la précède ne pouvait pas tarder long-temps. Je rencontrai le colonel à l'endroit même où j'ai versé, il y a quelques jours et où vous m'avez secouru si à propos; ce lieu était alors désert et tout-à-fait propre à une explication du genre de celle que je méditais. Votre père avait dû voir le ministre dans la journée, il était donc en uniforme.

— Colonel, lui dis-je en l'arrêtant, vous m'avez fait une injure dont j'exige la réparation.

— Quelle injure? me dit-il.

— Vous savez mieux que moi ce que je veux dire.

— Ah! parbleu, reprit M. de Limeuil, je vous comprends, j'ai pénétré chez vous la nuit par le petit mur du parc; mais, mon cher ami, ce sont là de mauvaises habitudes que le séjour des garnisons nous fait prendre; vous renverrez la fille dont vous voulez parler; je ferai des excuses à Mme de Thiviers et tout sera dit.

— Remarquez, Gustave, reprit le père de Marie, en s'interrompant, que la femme à qui il s'était adressé n'était ni jeune ni jolie; je lui dis alors :

— Je sais tout, monsieur; vous ne pourez pas parvenir à me tromper; j'ai les aveux de cette fille, j'ai les aveux de ma femme, et j'admire comment une passion criminelle a pu vous porter à une déloyauté pareille!

A ce mot de *déloyauté*, le colonel fit un pas en arrière.

— Ah! ça, monsieur, parlez-vous sérieusement?

— Sans doute, et il vous sera plus facile de vous défaire de moi que de me tromper.

— Mais ici, dit-il, à l'heure même, sans témoins?

— Je rougirais trop, lui répondis-je, d'apprendre à des témoins la cause de notre querelle.

Il mit alors habit bas, comme un homme habitué à de pareilles rencontres, et je l'imitai. Avant de croiser le fer, il ajouta avec légèreté :

— Et voilà l'inconvénient d'avoir une jolie femme!

— Vous voyez, Gustave, que votre pauvre mère était entièrement oubliée. Il est inutile, mon ami, de m'appesantir davantage sur les détails de cette scène malheureuse; je fus le vainqueur, votre père tomba sous mes coups, et quand ma vengeance fut satisfaite, je compris la position dangereuse où je m'étais placé; moi, magistrat, j'avais enfreint la loi, et aucun témoin ne pouvait affirmer que je l'avais fait, du moins, avec loyauté. Je suivis alors un parti désespéré, je chargeai sur mon dos le corps du colonel et, prenant à travers champ, je le transportai dans les terres aussi avant que mes forces me le permirent. La nuit qui était venue favorisa cette action dangereuse; quant je crus pouvoir m'arrêter, je dépouillai ma victime de son argent et de ses bijoux... Hélas! il fallait faire croire à un crime commis dans un but de cupidité!...... Ces tristes reliques vous seront remises... Enfin, je poussai la précaution jusqu'à retourner chez le colonel et demander de nouveau au valet de chambre si son maître n'était point revenu.

Les choses se passèrent comme je l'avais désiré, personne ne me soupçonna; on crut que M. de Limeuil n'avait pas voulu se laisser dépouiller sans résistance, on l'avait assassiné pour le voler; mon domestique me plaignit de ce que cet accident l'avait dérobé à ma vengeance, et ma femme est morte en partageant l'erreur commune.... Voilà la cause première de mon amitié et de mon dévouement pour vous, Gustave; je vous ai privé de votre père, je vous devais un dédommagement. Dans ma pensée j'allais plus loin encore : voyant ma femme stérile, je vous destinais tout mon bien. Il y a dix-huit ans, il m'est né une fille; eh bien! mon projet a toujours été de vous la donner pour femme, si vous veniez jamais à l'aimer. J'ai pensé depuis, que moi, meurtrier du père, je ne pouvais pas honorablement agir ainsi : non, mon ami, je n'ai pas le droit de vous tromper toute la vie; de vous enchaîner par les liens du sang, et à votre insu, à l'homme qui vous a rendu orphelin; de vous faire donner le nom de père à celui qui vous a ravi le vôtre. Franchisse qui voudra ce pas difficile; pour moi, je ne m'en sens pas la force. Je vous ai donc éloigné de chez moi, trop tard je le reconnais, puisque vous aimez ma fille et que de son côté ma fille vous aime. Pour sortir de cette position, j'ai voulu marier Marie : alors vous avez projeté de l'enlever; elle y donne les mains. Il a donc fallu parler : car, que serais-je devenu, grand dieu! si un jour une voix accusatrice eût révélé ce que je crois enseveli dans l'oubli le plus profond? Sous quelles couleurs odieuses n'auriez-vous pas peint mon silence, et quelle aurait été la position de ma fille au milieu de ces querelles intestines? Ma propre conscience m'ordonnait d'ailleurs de parler.

Maintenant, vous êtes instruit; si vous voulez toujours épouser Marie, vous n'avez pas besoin de l'enlever. Je viens de la prévenir que j'acquiesçais à son mariage, et qu'il ne dépendait que de vous. Mon ami, M. de Laroche se retirera devant un rival jeune et aimé. — Gustave, dit M. de Thiviers en finissant, quelque parti que vous preniez, ne révélez pas à Marie le secret que je viens de vous confier; il me serait pénible de penser que ma fille sait que j'ai été assez malheureux pour rougir mes mains du sang de mon semblable, et il n'est pas convenable qu'elle apprenne non plus que, vrais ou faux, j'ai eu jamais des soupçons sur la fidélité de sa mère.

En parlant ainsi, M. de Thiviers se leva, et il laissa Gustave seul avec ses réflexions.

Marie pouvait être à lui! Il n'avait qu'à faire un pas, et il se trouverait vis-à-vis de la jeune fille, qui lui tendrait les bras et qui l'appellerait son époux?... Mais il lui faudrait serrer cette main qui avait tué son père; il y aurait toujours du sang entre M. de Thiviers et lui. Ce père, d'ailleurs, qu'il n'avait point connu, il avait été élevé dans un respect profond pour sa mémoire; il avait vu ses images répétées dans toutes les pièces de sa maison, et on lui avait toujours dit qu'il devait être fier du nom qu'il portait, nom glorieux que conservaient les fastes de notre histoire, et dont s'enorgueillissaient encore les divers régimens qu'avait commandés M. de Limeuil. Une tendresse indicible se joignait à ces souvenirs, et souvent il s'était surpris à désirer de connaître les assassins de son père pour exercer enfin une vengeance légitime et sacrée, et maintenant.... il rougissait de se l'avouer, mais peut-être eût-il désiré ne pas savoir ce funeste secret. D'un autre côté, que pouvait Marie à une catastrophe arrivée deux ou trois ans avant sa naissance? Si M. de Thiviers avait dit vrai, et il était incapable de mentir, il avait été grièvement offensé et on lui devait un réparation; enfin M. de Thiviers l'avait élevé, et l'aveu libre et généreux qu'il venait de faire ne devait-il pas être compté pour quelque chose, et n'était-il pas un lien de plus qui devait l'attacher à cet homme honnête et bienfaisant? La tête cachée dans ses mains, il versait de grosses larmes comme un enfant faible qui n'a pas la force de supporter le coup qui l'a frappé, lorsqu'il sentit une petite main se poser sur ses cheveux; c'était la main de Marie.

— Que faites-vous ici, mon ami, lui dit la jeune fille; depuis une heure j'attends chez moi votre venue; mon père nous permet de nous voir librement; nous n'avons plus besoin de cacher notre amour : demain, pas plus

journaux avaient annoncé que M. le prince Tschernitscheff avait été investi du commandement suprême de l'armée caucasienne; ce commandement est confié à M. le lieutenant-général Grabbe. Le prince est chargé de parcourir les pays transcaucasiens dans toute leur étendue, d'observer dans ses plus petits détails la marche de l'administration, de réformer les abus et de faire droit aux plaintes que l'on a élevées de plusieurs côtés. Il n'a séjourné que dix jours à Tiflis. Pendant ce temps il a donné audience, sans exeption de rang ni de personnes, à tous ceux qui avaient quelques griefs à lui exposer. La mission du prince Tschernitscheff est sans doute achevée actuellement; il est attendu prochainement à St-Petersbourg.

ITALIE. — FLORENCE, 24 juin. Le jour de la St.-Jean, patron de la ville, est ordinairement célébré par des fêtes magnifiques. Il est d'usage de tirer, la veille au soir, un beau feu d'artifice. Un orage, accompagné de coups de vent terribles, s'est élevé hier matin, et a détruit presque tous les préparatifs de la fête. L'échafaudage, le temple et toutes les constructions qui devaient servir au feu d'artifice ont été renversés et ont flotté pêle-mêle sur les eaux de l'Arno. Quelques minutes ont suffi pour détruire l'ouvrage de plusieurs semaines, et il a été impossible de rétablir pour le moment le feu d'artifice.

SUÈDE ET NORVÉGE. STOCKHOLM. 24 juin. Jamais il n'est parvenu dans cette capitale un seul exemplaire du prétendu projet comprenant les statuts d'une société secrète, formée, à ce qu'on dit, en Danemarck et ayant en vue la formation d'une république scandinave, dont s'est occupée une correspondance de Stockholm du 31 mars, insérée dans la *Gaz. Unive* d'Augsbourg, n° 162 du 11 juin (voir le *Journal de La Haye* du 17 juin). On ne l'y aurait jamais connu sans l'arrivée de ladite gazette d'Augsbourg. Des lettres de Copenhague du 19 juin, arrivées ces jours mêmes à Stockholm dépeignent d'autant plus le même étonnement dans cette ville, qu'aucun exemplaire d'un pareil pamphlet n'y a circulé, et par conséquent, à juste titre, n'y a pu occasionner encore moins *«une vive sensation»*. S'il y a réellement à Copenhague ou dans telle autre ville du royaume des têtes assez exaltées pour rêver la possibilité d'une pareille combinaison politique, on aura voulu, par cette démarche, jeter cette idée en avant et sonder le terrain pour connaître l'opinion publique sur un pareil projet, par lequel les trois couronnes scandinaves seraient de rechef réunies, le cas échéant de l'extinction des mâles de la branche principale de Holstein-Oldenbourg en Danemarck, à l'exclusion de la dynastie de Hesse.

(*Corresp. du* Journal de Francfort.)

PRUSSE. — BERLIN, 3 juillet. La *Gazette Universelle de Leipsig* publie deux ordres du cabinet adressés à M. de Schœn, l'un pour accepter la démission offerte par lui, et l'autre pour le nommer margrave de Marienbourg. Ces deux pièces sont conçues en termes très-flatteurs, et démentent le bruit que ce fonctionnaire aurait reçu sa démission d'une manière peu gracieuse.

— Ces deux ordres de cabinet portent la date du 3 juin.

— Ce n'est que le 7 juillet que le ministre de la guerre de Boyen se rendra dans la province de Prusse. Il trouvera à Kœnigsberg le roi au retour de S. M. de St.-Pétersbourg, et là, on arrêtera en détail les mesures à prendre pour exécuter les fortifications projetées dans cette ville.

— Je puis vous assurer de source très-certaine que la supplique du commerce de Kœnigsberg et la promptitude avec laquelle elle a été propagée par les feuilles publiques ont produit sur S. M. une impression extraordinaire. L'humeur aimable et sereine du roi, qui fait ordinairement les délices des personnes qui l'entourent, semblait l'avoir entièrement abandonné pendant les derniers jours qui ont précédé son départ pour St.-Pétersbourg. Il ne nous appartient pas d'interpréter les pensées de S. M., mais nous pouvons, au moins, présumer que cette supplique aura vraisemblablement des conséquences.

(*Gaz. de Cologne.*)

BAVIÈRE. — *De la Franconie*, 3 juillet. Le roi de Bavière vient de publier, à Rome, un ordre de cabinet d'après lequel aucun ecclésiastique, à quelque confession qu'il appartienne, ne peut se permettre d'attaquer en chaire une autre confession. Le curé, qui contrevient à cet ordre, est privé de sa cure, et le chapelain ou le vicaire devient inhabile à en recevoir une.

BADE. — *Du Grand-Duché de Bade*, 6 juillet. Les débats de la Chambre doivent exciter vivement l'intérêt de tout ami de la patrie et remplir son cœur de craintes sérieuses pour l'avenir. D'après un bruit qui commence à circuler, le grand-duc placerait à la tête d'un ministère le président de la Chambre qui jouit de l'estime de tous les partis. Puisse-t-il en être ainsi!

(*Frankfurter Journal.*)

SUISSE. — On écrit du Tessin que le tribunal d'appel a en partie confirmé, en partie rendu plus sévères les arrêts rendus par le tribunal criminel contre les personnes impliquées dans l'insurrection de 1841 : 3 ont été condamnées à mort, 5 à 20 ans de traveaux forcés avec exposition, 7 de 3 à 5 ans de travaux forcés sans exposition, et 2 de dix-huit mois à 2 ans de prison.

ANGLETERRE. — LONDRES, 6 juillet. Ce qui prouve combien l'industrie est en grande souffrance à Manchester, c'est qu'un seul directeur de ventes est chargé de vendre 15 ou 16 manufactures et filatures, et que depuis deux mois il ne s'est pas présenté un seul individu, soit pour acheter soit pour louer un seul de ces établissemens.

(*Manchester-Guardian.*)

— Les personnes qui sont douées d'une bosse sur le dos ont donné lieu à plusieurs incidens curieux : deux frères ont été arrêtés par l'inspecteur Martin, à cause de cette difformité; une famille tout entière a été suspectée, parce que ses membres présentaient une légère déviation dans l'épine dorsale. Dans Holborn, un petit bossu non sans quelque prétention à la gentlemanie, sortait de chez lui, et fut aperçu par deux agens juste au moment où il se trouvait au milieu de la rue, c'est-à-dire à cheval sur la ligne qui sépare les deux divisions de police E et F. Les deux constables se ruèrent sur lui à la fois, chacun cherchant à l'entraîner sur sa propriété; le pauvre bossu fut le jouet de ces messieurs jusqu'à ce qu'il leur plût de couper court au différend par un compromis, aux termes duquel ils conduisirent ensemble le régicide innocent à *Gardeners-Lane*, où l'erreur ne tarda pas à être reconnue.

— Pendant la semaine finissant le 30 juin, il a été exporté du port de Londres, la quantité de métaux précieux que voici :

Argent monnayé	Hongkong..........	219,607 onces.
id.	Rotterdam..........	15,000 »
Argent en lingots	Hambourg..........	1,400 »

— Il paraît, d'après une analyse intéressante du recensement de la Nouvelle-Galles du Sud, pour l'année 1841, par M. Mansfield, de cette colonie, que cette population, alors de 128,826, s'est plus que doublée dans l'espace de 7 ans. En 1836, la Nouvelle-Galles du Sud ne comptait que 8 villes ; en 1841, il y en avait 28, ce qui accuse 4 nouvelles villes par an.

Les huit villes dont il vient d'être question, contenaient, en 1833, une population de 23,776 habitans; huit ans après, le chiffre en était de 43,204 âmes, ce qui accuse une augmentation de 81 ¾ pCt. La rapide augmentation des villes maritimes est due principalement à l'introduction, en 1831, de la navigation à vapeur. La population qui habite les villes est de 125 pCt. plus nombreuse qu'elle ne l'était en 1833.

La population entière de la colonie peut s'élever aujourd'hui à environ 170,000 individus.

— Nous n'avons donné avant-hier qu'un aperçu du tableau des revenus de la Grande Bretagne, pour les années et les trimestres finissant le 5 juillet 1842. Voici ce tableau avec les dévelopemens requis :

Trimestre finissant	le 10 octobre 1840..........	12,111,230 liv. st.
	» 5 janvier 1841..........	12,087,620 »
	» 5 avril 1841..........	8,609,200 »
	» 5 juillet 1841..........	11,864,175 »
	Année finissant le 5 juillet 1841.......	44,672,225 liv. st.
Trimestre finissant	de 10 octobre 1841..........	12,352,951 liv. st.
	» 5 janvier 1842..........	12,426,169 »
	» 5 avril 1842..........	8,720,532 »
	» 5 juillet 1842..........	11,837,748 »
	Année finissant le 5 juillet 1842.......	45,337,400 liv. st.

Il résulte de ces chiffres qu'il y a eu augmentation dans les revenus, pour l'année 1842, comparée à l'année 1841, de 665,175 liv. st.; et qu'il y a eu diminution pour le trimestre finissant le 5 juillet 1842, de 26,427 liv. st., en le comparant au trimestre correspondant de 1841.

Pendant l'année 1842, il y a eu augmentation, à savoir :

Douanes..........	38,858 liv. st.
Taxes..........	67,843 »
Postes..........	106,000 (1) »
Terres de la couronne..........	32,500 »
Divers..........	534,702 »
Total..........	779,903 liv. st.

Et diminution :

Accises..........	54,000 liv. st.
Timbres..........	57,201 »
Remboursement d'avances..........	3,527 »
Total..........	114,728 liv. st.

Pendant le trimestre, finissant le 5 juillet 1842, il y a eu augmentation, à savoir :

Douanes..........	94,788 liv. st.
Timbres..........	17,558 »
Taxes..........	28,543 »
Postes..........	35,000 »
Divers..........	265,067 »
Total..........	440,956 liv. st.

Et diminution :

Douanes..........	426,395 liv. st.
Divers..........	40,988 »
Total..........	467,383 liv. st.

(1) Les postes ont rapporté pendant l'année finissant le 5 juillet 1841.......... 433,000 liv. st.
Et pendant l'année finissant le 5 juillet.......... 539,000 »

Augmentation pour 1842, de.......... 106,000 liv. st.

Le *Morning Chronicle* félicite le peuple anglais de ce résultat; en effet, depuis la réduction du port de lettres qui fait participer les plus pauvres citoyens à l'avantage de se communiquer leurs pensées, les revenus des postes quoique d'abord sensiblement affectés par la mesure, ont toujours été en augmentant.

Voici d'un autre côté un relevé mensuel des lettres délivrées dans le Royaume-Uni, et qui indique une immense augmentation dans les correspondances :

Lettres distribuées pendant la semaine finissant le 19 juin 1842..........	3,858,360 liv. st.
Id. pendant la semaine finissant le 20 juin 1841	3,773,136 »
Id. id. id. le 24 nov. 1839	1,535,973 »
Augmentation depuis 1841, des lettres par semaine...	85,224 liv. st.
Id. 1839, id.	2,272,387 »

(*Note du Journ. de La Haye.*)

ESPAGNE. — MADRID, le 30 juin. Le ministère continue de s'occuper activement des détails de l'administration.

Le fils aîné de l'Infant don François de Paule est attendu à Madrid.

La session sera close vers la mi-juillet; mais les Cortés seront rassemblées de nouveau à la fin de septembre pour discuter les budgets de cette année et de 1843.

Les journaux de Barcelonne du 1 juillet donnent des détails sur les sérénades données aux députés Catalans.

— Le chef de bande catalan Felip, dont nous avons annoncé la capture, a été fusillé, le 4, à Vic.

FRANCE. — PARIS, 7 juillet. On écrit de Naples, 26 juin :

« Nous attendons aujourd'hui même S. A. R. le prince de Joinville, qui arrive accompagné de M. l'amiral Hugon et de toute sa flotte.

» Dés que S. M. le roi des Deux-Siciles a été informé de la prochaine visite de son illustre parent, des ordres ont été donnés pour qu'on préparât, à l'effet d'y recevoir S. A. R., les élégans appartemens du palais de *Chiantancone*, et des chambellans ont été désignés pour lui en faire les honneurs.

» Le prince s'arrêtera quelques jours à Naples, et l'on ajoute qu'il serait possible que S. A. R. accompagnât le roi et la reine dans le voyage que LL. MM vont faire en Sicile, à l'occasion des fêtes de Sainte-Rosalie.

» La présence d'un prince français était vivement désirée à Naples : elle y produira le meilleur effet et y laissera les plus heureux souvenirs. »

— Le bruit se répand, que la Porte-Ottomane vient encore une fois de rappeler ses ambassadeurs près des cours de France et d'Angleterre.

— Le conseil municipal de Strasbourg a voté, à l'unanimité dans sa séance de lundi dernier, une somme de 15,000 francs, pour la réception de M. le duc et Mad. la duchesse d'Orléans à Strsabourg.

— M. Laffitte est de retour à Paris, de son excursion dans le département de la Seine-inférieure.

— On dit que le duc de Nemours est parti pour aller passer quelques jours en Belgique.

— Un journal prétend qu'il y a encore des projets d'alliance matrimoniale dans le voyage que prince de Joinville est allé faire dans le royaume des Deux-Siciles.

— Ainsi qu'il arrive toutes les fois que des élections générales sont sur le point d'avoir lieu, on parle beaucoup depuis hier de fermentation dans la classe d'ouvriers et de craintes d'émeutes qu'on aurait fait concevoir à la police. Il est certain qu'une partie de la garnison est consignée tous les jours. Mais rien n'indique que des émeutes puissent éclater à Paris à l'occasion des élections.

— Une scène, comme il en arrive trop souvent à la veille des élections, a eu lieu hier soir, s'il faut en croire *le Messager*, au cimetière du Mont-Parnasse à l'occasion de l'enterrement de M.

---

tard, M. de Laroche recevra son congé; il ne mettra plus les pieds ici... Vous savez tout, Gustave?

— Oui, tout, Marie, dit tristement le jeune homme.

— Qu'avez-vous donc? mon ami, dit la jeune fille en relevant la tête de celui qu'elle aimait et en voyant ce visage tout en pleurs.

Gustave se leva, il prit Marie dans ses bras, la serra un moment contre sa poitrine, la baisa au front, et, après un long adieu entrecoupé de sanglots, il entra dans le jardin, franchit le mur du parc et disparût à tous les yeux. Quelques momens après, la fille de M. Thiviers entendit une porte cochère rouler sur ses gonds; elle entendit le roulement d'une voiture et le galop des chevaux de poste : c'était M. Gustave de Limeuil qui s'éloignait de Paris, de la France, de tout ce qu'il aimait.

— Vous ne le reverrez plus, dit M. de Thiviers qui accourut aux cris de sa fille... C'est un brave garçon, c'est un cœur noble et généreux.

— Un cœur noble et généreux, s'écria Marie, Gustave! qui me jurait un amour éternel, et qui, après m'avoir entraînée à le suivre, contre votre volonté, m'abandonne aujourd'hui quand vous me donnez à lui!

— Qui vous dit, ma fille, lui répondit le père, qu'il n'accomplit pas un devoir? Qui vous dit que son cœur ne saigne pas autant que le vôtre?

— Que c'est-il donc passé? demanda la jeune fille.

— C'est son secret, mon enfant, et c'est aussi le mien; respectez-le, je vous en prie, par amour pour moi.

M. de Thiviers avait raison; l'épreuve que subissait Gustave était plus forte que lui: quand il se trouva seul dans cette voiture préparée pour l'enlèvement de Marie, et qu'il sentit que c'en était fait de son amour et de son bonheur il fut étonné de son courage et obligé de se contenir pour ne pas crier au postillon d'arrêter le galop rapide de ses chevaux, de tourner bride et de retourner à Neuilly.

— Les morts ne sont pas impitoyables, se disait-il; si, de la demeure où est mon père aujourd'hui, il pouvait me conduire et me guider, m'ordonnerait-il cette fuite douloureuse? Qui sait s'il a conservé quelque haine contre son meurtrier, s'il ne reconnaît pas que sa mort fut méritée, et s'il ne regarde pas le mariage de son fils avec Marie comme une réparation juste, faite à un nom qu'il a voulu déshonorer?

Heureux d'avoir trouvé cet argument pour concilier sa piété filiale et son amour, Gustave passa sa tête en dehors de la portière, et avec cette mobilité qui est l'apanage des gens passionnés!

— Arrêtez, cria-t-il au postillon... A Neuilly, à Neuilly.

Le postillon tourna bride, et Gustave n'avait pas quitté sa maison depuis une heure, qu'il y était déjà revenu.

— Je vois ce que c'est, lui dit son vieux valet de chambre; monsieur a oublié quelque chose.

— Quoi donc? mon ami.

— Un paquet que M. de Thiviers a fait remettre ici quelques minutes après votre départ.

Gustave ouvrit ce paquet : hélas! il contenait les dépouilles du colonel, promises par son meurtrier; dans une bourse de soie, des pièces d'or que le sang coagulé avait rendues adhérentes les unes aux autres, des épaulettes souillées de poussière, une croix d'honneur, une riche épée, arme malheureuse qui avait mal défendu son maître, et semblait n'être revenue dans les mains d'un fils que pour lui conseiller la vengeance, ou du moins lui défendre l'oubli du meurtre. A cette vue, Gustave regagna sa voiture en frémissant et quitta Neuilly, cette fois sans espoir d'y revenir.

Il y a des momens dans la vie où le cœur brisé par des espérances trompées et par une passion déçue, on devient indifférent à tout. Marie, depuis le départ subit de Gustave, depuis cette séparation si soudaine et si inexplicable, vivait sans désir, comme sans volonté; son père exigea qu'elle s'unît à M. de Laroche, et elle épousa le vieillard. Mme de Laroche quitta la campagne qu'elle avait presque toujours habitée jusque-là, et, s'établit à Paris dans le triste et somptueux hôtel de son mari. Un an ne s'était pas écoulé qu'elle était veuve et en possession d'une fortune qui la rendait un des plus riches partis de France. Quelques mois après elle perdit son père; elle quitta alors la capitale et alla passer son deuil chez une amie qui vivait dans une terre sur les bords du Rhône, dans ces pays presque aussi beaux que la Suisse dont ils sont voisins. Les confidences furent mutuelles et les épanchemens sans réserve.

— Oui, disait la jeune et jolie veuve, je l'aimais avec tendresse; il paraissait éprouver pour moi la passion la plus vive; mon père, long-temps inflexible, enfin touché de notre amour mutuel, consentait à tout, et alors sans motif, sans raison, du moins apparente, il a fui; il s'est cru trop près de moi s'il demeurait en France, et depuis bientôt deux ans son nom même n'a pas été prononcé devant moi, et j'ignore si une soudaine aversion s'est emparée de lui, ou si cette conduite cache un mystère qu'il ne m'est pas permis de pénétrer.

— Comment voulez-vous qu'on vous haïsse quand on vous a une fois aimée? lui répondit son amie; M. de Limeuil s'est éloigné de vous plus épris que jamais.

— Mais vous l'avez donc vu, vous qui en répondez?

— Oui; en quittant Paris, en fuyant celle qu'il adorait, il est venu chez moi épancher sa douleur et chercher quelque adoucissement à ses peines.

— Et vous savez quel motif l'a éloigné de moi?

— Oui, Marie, j'ai reçu cette confidence sous le sceau du secret, et surtout il m'était ordonné de me taire avec vous.

— De façon, dit tristement la veuve, que je ne saurai rien?

— Au contraire, je vous dirai tout. Votre père est mort, vous êtes libre, l'oreille d'une veuve peut entendre des choses qu'on éloigne avec soin d'une jeune fille, je me crois donc dégagée de mon serment...

Marie alors apprit tout.

— Mais, dit-elle, il m'aimait donc moins que le souvenir [illegible]

— Ne soyez pas injuste, Marie, soyez fière, au contraire [illegible] amour assez pur et assez noble pour qu'il cédât au [illegible] demandez pas où il est?

— Hélas! je n'ose, répondit Marie en [illegible]

— Il est à Neuilly, il attend que [illegible] le petit [illegible] parc, tout en mourant d'impatience et d'amour [illegible]

le docteur Bauny. Voici de quelle manière la feuille ministérielle rapporte les faits :

« Le convoi, composé d'un grand nombre de personnes en habit bourgeois, d'un certain nombre de gardes nationaux de la douzième légion, en armes, et de plusieurs autres en uniforme et avec sabres, est arrivé au cimetière vers sept heures. Le corps a été déposé dans une fosse temporaire et une salve de coups de fusils a été tirée sur la tombe.

» Quatre discours ont ensuite été prononcés : le premier et le troisième étaient politiques et empreints d'un esprit d'opposition, mais sans trop sortir de certaines limites ; le second prononcé par un élève en médecine était convenable, purement biographique et scientifique, mais le quatrième avait un caractère complètement séditieux.

» Au moment où le dernier orateur invitait à la désobéissance et à la résistance aux lois, et où il se livrait à une déclamation violente contre l'*infâme propriété*, le commissaire de police, qui s'était rendu sur les lieux, l'interrompit, et déclara qu'il s'opposait formellement à ce qu'un pareil discours fût achevé.

» L'orateur ne tint aucun compte de l'injonction. Des menaces, des coups de sifflets, des cris : *A bas le commissaire !* se firent aussitôt entendre dans les groupes. Les perturbateurs voulurent faire une quête en faveur des détenus politiques, et ils continuèrent leurs vociférations.

» Le commissaire ordonna alors à un peloton de garde municipale et à un détachement de sergens de ville de disperser le rassemblement. Les perturbateurs lancèrent des pierres sur la troupe en criant : Aux armes ! Quelques-uns mirent le sabre à la main ; mais cette démonstration n'empêcha pas l'arrestation de ceux qui s'étaient fait le plus remarquer dans ce désordre. Bientôt le calme fut rétabli.

» Les individus arrêtés ont été immédiatement conduits au poste de la barrière d'Enfer et écroués à la préfecture de police. »

— Une pétition, rédigée par les anciens élèves de David, a été adressée au gouvernement pour obtenir que les restes mortels de ce grand artiste soient rendus à la France. Depuis quelques jours, cette pétition a été déposée sur le bureau de la Société libre des Beaux-Arts, où les artistes non élèves de David pourront y joindre leur signature. (*Moniteur Parisien.*)

— On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* : On nous assure qu'une trincadoure française de la station du Passage, armée de pierriers et montée par 23 hommes, a reçu de M. le commissaire de marine, chef du service à Bayonne, l'ordre de croiser sur les côtes d'Espagne et de France, avec mission de veiller à la sûreté de notre commerce et de faire respecter notre pavillon. Cette mesure était urgente, car le bruit s'est répandu qu'une nouvelle visite avait été opérée sur un bâtiment français par une chaloupe du gouvernement espagnol. Cette fois cependant la visite aurait eu lieu dans les eaux de Fontarabie.

— C'est seulement hier que la reine Christine a pris possession du château de la Malmaison. Elle n'a point acheté cette résidence, comme le bruit en avait couru ; mais le bail souscrit en son nom par l'intendant de sa maison a eu d'aussi salutaires effets qu'un contrat d'achat, car il a sauvé de la démolition qui l'attendait le précieux domaine auquel se rattachent tant de souvenirs.

Dans les travaux de réparation et d'embellissement qui ont été exécutés d'après les ordres de la reine, tous les emblêmes qui rappelaient l'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine, ont été non-seulement conservés, mais restaurés avec soin. La salle du conseil a conservé la physionomie que Napoléon lui avait donnée. Le salon de réception est meublé dans le goût de l'Empire, et sur la pendule de la cheminée figure un fort beau bronze, par Denière, représentant le premier consul à cheval, au passage du mont Saint-Bernard.

— Voici des nouvelles importantes de Tripoli de Barbarie ; elles vont jusqu'au 13 juin. Le 28 mai, un combat sanglant, mais dont on ne connaît pas tous les détails, avait été livré par les troupes du Pacha, tous les ordres du colonel Belaazi, aux Arabes insurgés qui se dirigeaient vers Tripoli; sous la direction de leur chef Abd-el-Gelil Bey du Fezzau, lequel a été vendu assure-t-on, par des traîtres. Quoi qu'il en soit, sa tête et celle de son frère, Seif-el-Nasar ont été apportées à Askar-Ali qui les a expédiées à Constantinople. Dès que le Pacha fut officiellement informé de la mort du Bey révolté, les batteries du port et les bâtimens de guerre, tirèrent de nombreuses salves d'artillerie en signe de réjouissance, et une circulaire fut envoyée aux consuls des diverses puissances qui s'empressèrent à l'exception du colonel Warrington, consul anglais, d'arborer leurs pavillons respectifs. On sait que le consul britannique a eu récemment au golfe de Sidra, une audience d'Abb-el-Gelil, avec lequel il était en relations suivies. Il paraît hors de doute que les têtes des frères Abd-el-Gelil et Seif-el-Nasar ont été achetées au poids de l'or par le Pacha. Du reste, la nouvelle officielle du rappel d'Askar-Ali venait d'arriver à Tripoli par le bateau à vapeur anglais le *Locust*.

BELGIQUE. — Bruxelles, 3 juillet. Avant-hier a eu lieu ici, une réunion d'un grand nombre de négocians en tissus et fil de lin, des Flandres, du Brabant et du Hainaut, et où il avait été décidé qu'ils se rendraient chez MM. les ministres de l'intérieur, des finances et des affaires étrangères.

A trois heures et demie, cette grande députation s'est présentée chez M. le ministre de l'intérieur, qui lui a fait l'accueil le plus empressé et le plus cordial.

M. Nothomb a répondu aux doléances des représentans de l'industrie linière que sa sollicitude tendrait à faire droit aux réclamations bien fondées de l'industrie et du commerce ; le ministre a demandé un délai de *huit* jours pour donner de plus amples explications ; il a ajouté que si, pour cette époque, le cabinet n'avait pas reçu une réponse satisfaisante et catégorique à la réclamation qui va être adressée au gouvernement français, une mesure douanière serait provoquée et soumise, dans le plus bref délai, à l'approbation de la législature.

La députation s'est ensuite rendue chez M. le ministre des finances qui a répété les assurances de son collègue de l'intérieur.

Un membre de la députation lui ayant fait observer qu'il serait [illegible] prendre une mesure provisoire pour empêcher l'introduction en masse des fils anglais en Belgique et ayant [illegible] s'était répandu qu'un vaste entrepôt de fils anglais allait être établi en Belgique, M. le ministre a répliqué que, jour par jour, il se faisait rendre compte des arrivages dans nos ports, et que jusqu'aujourd'hui il n'avait pas encore appris qu'une seule importation du genre de celle qu'on redoute fût entrée en Belgique.

Au reste, a dit M. le ministre en terminant, je suivrai à la piste les importations ; et si le fait dont on vient de parler menaçait de se produire, je prendrais sur-le-champ un arrêté pour y mettre obstacle, ou nous aurions recours à la législature, si la législation ne nous permettait pas d'appliquer un remède suffisant. Mais je le répète, aucune expédition qui aurait été en marche pour la France ne s'est détournée pour prendre la voie de Belgique.

M. le comte de Briey, ministre des affaires étrangères, chez lequel la députation s'est également rendue, a répondu à-peu-près dans le même sens que les deux autres membres du cabinet.

Pour ce qui se rapporte aux négociations avec l'Espagne, M. de Briey a dit que le changement de ministère qui a eu lieu à Madrid les avait un moment suspendues, mais que le gouvernement avait adressé aux diplomates accrédités près du cabinet espagnol des instructions pour renouer les négociations entamées avec l'ancien cabinet, et qu'une lettre récente avait appris que la nouvelle administration paraissait disposée à mener les négociations à bonne fin.

— Hier, à quatre heures du soir, S. M. le roi a reçu au château de Laeken la grande députation de l'industrie linière. M. Delehaye, membre de la Chambre des Représentans, a porté la parole : il a exposé la position misérable de la classe ouvrière, qui, a-t-il dit, pourrait s'abandonner aux derniers excès si le tarif français était maintenu envers nous. Il a indiqué que ce tarif étant pris principalement contre l'Angleterre, il importait au pays de prendre des mesures contre ce royaume.

Ensuite M. Delehaye a appelé l'attention du roi sur l'opportunité d'un traité avec l'Espagne, en engageant le gouvernement à adopter une législation commerciale en rapport avec celle de la France, ce qui serait le premier chaînon qui nous lierait commercialement avec ce pays.

L'orateur a parlé en outre de la nécessité qu'il y aurait à s'occuper du rapport de la commission d'enquête sur l'industrie linière, et sur la nécessité surtout d'aviser aux moyens d'améliorer la position de la classe ouvrière.

Le Roi a répondu en substance qu'il connaissait la position fâcheuse de l'industrie linière et de la classe si nombreuse des ouvriers qui en dépendent ; il a ajouté que toute sa sollicitude et ses soins tendraient à soustraire la Belgique à l'influence du tarif français.

— La députation chargée de présenter au roi l'Adresse votée par le conseil communal de Gand en faveur de l'industrie linière a été reçue aujourd'hui, à une heure, en audience particulière par S. M. le roi.

— On nous apprend à l'instant une nouvelle de la plus haute importance : On nous assure que M. Kindt, dont nous avons annoncé le retour de Paris, était porteur d'un *traité* conclu avec la France. Hier au soir, quelques instans après l'arrivée du roi, M. Kindt a été reçu à Laeken par S. M. ; il doit retourner après-demain à Paris.

Il est probable que les Chambres seront convoquées incessamment pour examiner ce traité, sur les stipulations duquel rien, du reste, n'a encore transpiré. (*Émancipation.*)

— Le *Journal de Bruxelles* dit à ce sujet :

« Nous n'avons pas fait usage hier d'une note qu'on nous avait adressée et d'après laquelle M. Kindt aurait apporté tout récemment à Bruxelles le texte d'un traité de commerce avec la France. Nous n'avons pas ajouté foi à ce bruit pour plusieurs raisons qu'il est inutile d'énumérer. Nous apprenons aujourd'hui que notre réserve était parfaitement motivée. En effet, le traité en question n'étant pas encore conclu, personne n'a pu l'apporter à Bruxelles. Les négociations continuent; il est probable qu'elles auront le résultat désiré, mais les journaux qui ont parlé de la nouvelle dont il s'agit, ont donné à un simple vœu le caractère d'un fait accompli. »

Théâtre-Royal-Français.

Lundi 11 *Juillet*. Première représentation de **Bélisaire**, opéra en 5 parties, traduit de l'italien par M. Hypolite Lucas, musique de Donizetti.

On commencera à SEPT heures.

A l'étude, **le Guitarrero**, opéra comique en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de M. F. Halevy.

ANNONCES.

ÉTABLISSEMENT DES BAINS DE MER
A SCHÉVENINGUE.

Table d'Hôte tous les jours à quatre heures.

4650

ÉTABLISSEMENT DES BAINS.

FIXE ET A DOMICILE.

Korte Houtstraat, No. 33 à La Haye.

Ouvert depuis 6 *heures du matin jusqu'à* 8 *heures du soir.*

PRIX DES BAINS.

à l'ÉTABLISSEMENT . . . 75 cts. | à DOMICILE. . . . . . *f* 1.25.
Cinq bains au mois f 3 | *Cinq bains au mois f* 5.

BAINS D'EAU DE MER *f* 1.00; DE BARÈGE *f* 1.50; SULFUREUX *f* 1.25; DE VAPEUR *f* 1.25; DOUCHES 75 cts.; FUMIGATIONS AROMATIQUES 50 c.

Eau chaude à domicile 25 cents le Baril.

Dépôt des Bains brevetés de pluie fine dite *Poussière Hydraulique*.

Cet appareil de bains, qui depuis plusieurs années est introduit en Allemagne dans les meilleures familles, est employé avec un succès réel et constaté, non seulement comme moyen préservatif, mais aussi comme moyen curatif des affections morbides les plus opiniâtres, servant à comforter aussi bien qu'à endurcir le corps contre toute mauvaise influence extérieure, à le rafraîchir également et le tenir dans la plus saine propreté. Les avantages d'économie qu'ils procurent sont de grande importance ; un à deux sceaux *d'Eau chaude, tiède, ou froide* suffissent pour prendre un Bain complet ; ils n'exigent que peu de soins et pas du tout de frais ; l'eau jaillissant toujours à distance, retombe fraîche et claire sur le corps, sans jamais mouiller l'appartement.

4609.

VENTE PUBLIQUE
DE BEAUX MEUBLES, VOITURES, ETC.,

Mardi le 12 Juillet 1842 et jours suivans, à l'Hôtel de Son Excellence le Baron DE SELBY, Envoyé Etraordinaire de S. M. le Roi de Danemarck, rue dite *Westeinde* à La Haye, par le Notaire C. J. Schiefbaan, d'une belle collection de **Meubles en bois d'Acajou**, consistant en Secrétaires, Chiffonnières, Étagères, Armoires à Linge et autres ; Tables à dîner, à thé et à jouer ; Canapés, Bergères, Fauteuils, Chaises, magnifique ameublement de soie jaune pour une chambre, de belles Glaces, des Lampes et Lustres en bronze, deux Pianos à 6 octaves, des [illegible] de Lits, Matelas et Lits de plumes ; ensuite des Porcelaines et Ustensiles de cuivre et étain ; enfin deux Voitures, des Harnais, etc. A voir Samedi et Lundi avant la vente à l'Hôtel susdit, de 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de relevée.

4654

VÉSICATOIRES CAUTÈRES
Papier d'Albespeyres,

seul approuvé par les membres de l'Académie de Médecine pour panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore (Compresses spongieuses préférables au linge).

Dépôts: La Haye, MM. Mouton et fils; Amsterdam, H. K. Smit; Alkmaar, A. Peeters; Bois-le-Duc, J. Straatman; Breda, Goorberg; Groningue, P. H. [illegible] van Wemeskerken; Middelbourg, Blaecké de Ligny; Leide, O. A. van Tricht; Dordrecht, van Wageningen; Tiel, J. M. van Olst; Tilbourg, H. Martens; Utrecht, A. P. Milius; Vlaardingue, P. K. Drossaert; Zierikzee, J. H. Ochtman; Helder (NieuweDiep) J. Hoogland P f.; Gorkum, P. J. B. Schultze; Arnhem, F. Romeyn; Nymègue, J. H. Coenen; Deventer, L. G. Smeenk.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 8 Juillet.

		Int.	Cours du 7 Juill.	Ouvert.	Fermé.
Pays-Bas.	Dette active	5	—	100 15/16	101
	Dito dito	2½	52 1/8	52 1/8	—
	Billets de chance		—	—	—
	Syndicat	4½	93 7/8	93 5/8	93 7/8
	Dito	3½	—	76 3/4	—
	Société de Commerce	4½	151 1/4	151 1/8	151 3/8
	Dito nouvelle	4½	—	—	—
	Emprunt de 1836	4	—	—	—
	Dito des Indes	5	99 5/16	99 1/8	99 5/16
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	106 3/8	106 3/8
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	105 5/8	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	68 1/8	—
	Certificats au dito	6	—	70 1/2	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	89 7/8	—
Espagne	Perp. ém. Amsterdam	5	—	—	—
	Passive	5	—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deffered		—	—	—
	Ardouin	5	19 3/16	19 3/16	19 3/8
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	107 5/16	—
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	—
	Dito dito	[illegible]	[illegible]	[illegible]	—
Angleterre.	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	*f*	—	—	—
Brésil	Cons. Ann.	5	—	65	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	—	—

Bourse d'Anvers du 8 Juillet.

	Int.		
Métalliques	5	111	A.
Naples	5	—	
Ardouins	6	19 3/8	P.
Dette différée, ancien		—	
Passive	5	—	
Lots de Hesse		25 ½	

Cours après la Bourse (2 ½ heures):

Ardouin 19 3/8 P.
Idem Primes.

Bourse de Paris du 7 Juillet.

		Int.	Cours du 6	Ouvert.	Fermé.
France	Cinq pour cent		119 70	119 85	119 85
	Trois pour cent		79 75	79 95	79 75
Espagne	Emprunt Ardouin		22 3/4	22 7/8	23
	Anc. différé		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	4 3/8	—
Naples	Certificats Falconet		—	106 00	—
Pays-Bas.	Dette active	2½	—	—	—
Belgique	Dette active	5	—	103 3/8	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse de Vienne du 4 Juillet.

	Int.	
Métalliques	5	109
Dito	4	100 3/8
Dito	3	—
Lots de 1834		687 ½
Actions de la Banque		1640

Bourse de Londres du 6 Juillet.

	Int.	
Consolidés	3	91 ½, 3/8 P.
Holl. Dette active	2½	51 3/8, 5/8
Dito dito	5	101, 101 ½
Dito emprunt 1837	5	98 ½, 99
Espagne		21, 21 ½
Portugal (nouv.)		33 ½, 34 ½
Russes		—

LA HAYE,

Imprimerie de **Léopold Lebenbers**, *Assendelftstraat.*

Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD et FILS, *Beursteeg* et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK, *Hoofdsteeg*.